Acte mis en ligne le : 06/03/2023

Nantes Métropole

Département des ressources humaines **Décision n°2023-270**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur chargé du suivi des exploitants des réseaux d'assainissement à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi d'ingénieur chargé du suivi des exploitants des réseaux d'assainissement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer le suivi opérationnel et technique des exploitants privés et publics dans le cadre de la gestion des réseaux et ouvrages réseaux d'assainissement.
- Animer les comités techniques assainissement en lien avec les pôles de proximité, l'exploitant privé et public.
- Réalisez l'ensemble des consolidations techniques et opérationnelles en lien avec le technicien en charge de l'autosurveillance réglementaire.
- Consolider les demandes de travaux sur les ouvrages réseaux (postes) et les réseaux afin d'assurer une continuité d'exploitation.
- Assurer la transversalité entre les pôles de la DCE dans le cadre du lien avec les opérateurs, participer à la missions d'expertise sur l'autosurveillance dans le cadre de la conformité des systèmes d'assainissement et de la réalisation du diagnostic permanent.

- Développer et suivre les indicateurs d'exploitation des missions déléguées en lien avec l'application Métr'eau.

- Assurer les relations avec les instances réglementaires (Police de l'eau notamment) lors d'évènements particuliers sur les réseaux d'assainissement.

- Assurer l'animation du groupe des référents assainissement en charge du suivi quotidien des problématiques et travaux assainissement au travers de l'exploitation réseau et ouvrages assainissement (eaux usées et pluviales).

- Formaliser l'organisation des missions et la déclinaison opérationnelle entre les différents niveaux d'acteurs (Pôles de proximité, régie, DCE), co-animer le groupe de correspondants des pôles de proximité et de la régie en lien avec les pôles Patrimoine et Ingénierie Travaux de la DCE. Assurer le suivi, la mise à jour et la production de doctrines et référentiels concernant l'exploitation des réseau et ouvrages réseau d'assainissement, les branchements assainissement en lien avec les pôles Patrimoine et Ingénierie Travaux de la DCE.

- Avoir un rôle d'expertise auprès des pôles de proximité sur le volet opérationnel.

- Assurer un rôle d'appui dans le cadre du transfert (en cours) de l'activité contrôle de raccordement au service Service Diagnostics des Installations Domestiques et des Réseaux d'Assainissement de la DOPEA. Participer à mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'activité contrôle de raccordement et épauler ce service dans le cadre du déploiement d'une nouvelle solution logicielle inhérente à cette activité.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur chargé du suivi des exploitants des réseaux d'assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brute 444 et au maximum indice brute 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 27/02/2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230227-2023_270DEC-AU
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

mis en ligne le :

06 MARS 2023